

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 70 (2006)
Heft: 279-280

Artikel: Sur l'étymologie de fr. baie "petit golfe"
Autor: Chauveau, Jean-Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-400118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUR L'ÉTYMOLOGIE DE FR. BAIE "PETIT GOLFE"

Sur mfr. frm. *baie* "petit golfe" et ses correspondants dans bon nombre d'autres langues de l'Europe occidentale, tels qu'esp. *bahía*, port. *baía*, cat. *badia*, it. *baia*, angl. *bay*, néerl. *baai*, all. *Bai*, etc., un consensus s'est établi quant au point de départ de la fortune de cette dénomination depuis le travail que H. et R. Kahane (1944) lui ont consacré et qui a été amplifié par Michael Metzeltin (1967). Il y a déjà longtemps qu'il était admis qu'on ne peut rattacher directement tous ces mots à un étymon commun et qu'il faut obligatoirement passer par une série d'emprunts. L'apport de H. et R. Kahane a été de montrer que la source de cet internationalisme doit être un nom de lieu, *La Baie*, désignant une zone de marais salants fréquentée aux 14^e et 15^e siècles par toutes les marines d'Europe, qui venaient y charger un sel recherché, et située au fond de l'actuelle Baie de Bourgneuf, sur la côte de l'Atlantique, à la limite de la Bretagne et du Poitou et dans les parages de l'île de Noirmoutier. Etant donné l'emploi de l'article, l'étymon de ce toponyme doit être un lexème du français médiéval, mais le désaccord persiste sur le lexème qui est la source de ce nom de lieu.

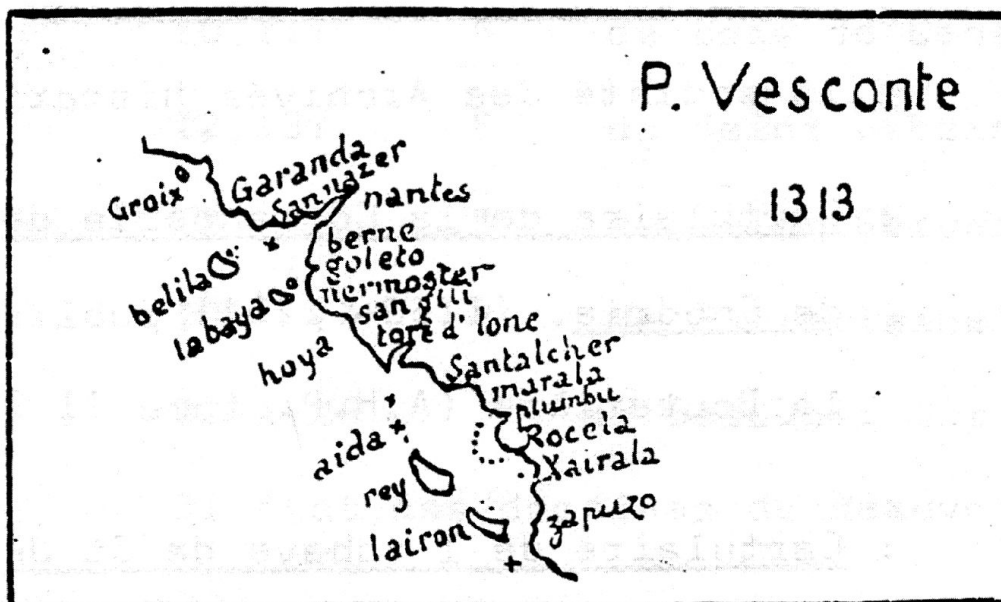
Le temps a opéré une décantation entre les nombreuses solutions qui ont été proposées. Ne retenons que celles qui ont encore la faveur des ouvrages de référence. Si l'étymon BAIA, longtemps défendu malgré son origine incertaine (REW 882; FEW 1, 205a), n'est plus admis et si l'ancien frison *BAGA "courbe" proposé par H. et R. Kahane n'a pas été estimé vraisemblable et n'a été repris par personne, aucune des deux autres solutions crédibles qui ont été avancées ne l'a définitivement emporté. D'une part, l'interprétation de fr. *baie* "petit golfe" comme un sens spécialisé de fr. *baie* f. "ouverture", substantivation du participe passé de fr. *baer/beer* "être ouvert", déjà retenue, entre autres hypothèses, par Diez (1887: 37), a trouvé des partisans depuis Baist (1908), en passant par Bloch-Wartburg (1968: 52), Gamillscheg (1969: 72) et le TLF (4, 26), jusqu'à Corominas-Pascual (1980: 458-9) et Coromines (1980: 537-9). La seconde solution, qu'on doit à Michael Metzeltin (1967), lt. ABBATIA, a connu des fortunes diverses. Elle a été adoptée sans réserves par le DELI (1, 104) et Max Pfister (LEI 1, 58-60; Pfister 1980: 84-90; Pfister-Lupis 2001: 72) et donnée comme probable par le Petit Robert dans son édition de 2004. En revanche elle a suscité le scepticisme du TLF (4, 26) et s'est même attiré les foudres de Corominas dans une note

peu amène (Coromines 1980: 539, note 11). La refonte de l'article BATĀRE pour le FEW nous confrontait à ce problème étymologique; on trouvera ci-dessous l'argumentation du choix qui a été fait à cette occasion. Puisque le point de départ est, selon l'hypothèse la plus obvie, un nom de lieu formé à partir du lexique français, il convient de focaliser la recherche de l'étymon à l'intérieur du domaine français⁽¹⁾.

Avant tout examen étymologique, il y a quelques précautions à prendre pour établir les matériaux sur lesquels va se fonder l'argumentation. En premier lieu, il convient d'évaluer très précisément l'apport de ceux-ci.

1. Situation géographique de La Baie

L'hypothèse de Michael Metzeltin se base, de façon logique, sur les premières attestations du toponyme, que l'on rencontre sur les cartes médiévales dont les plus anciennes, pour cette zone, sont italiennes et remontent aux débuts du 14^e siècle. Ces cartes, étant donné l'époque de leur confection et les moyens dont disposaient alors les cartographes, documentent le toponyme, mais ne le situent que très approximativement et surtout ne décrivent pas le lieu dénommé. J'emprunte ci-dessous la reproduction d'un fragment de la carte établie en 1313 par Petrus Vesconte à Guilloux (1923: 14); on peut trouver cette même reproduction dans Gauthier (1977: 20).



(1) Je remercie Anne-Christelle Matthey (Zurich/Nancy) et Thomas Städtler (Heidelberg) pour l'aide précieuse qu'ils m'ont donnée pour la rédaction de cet article et Jean-Pierre Chambon pour ses judicieuses remarques.

Le caractère approximatif de cette cartographie saute aux yeux. Les principales îles sont, en général, correctement situées les unes par rapport aux autres, du nord au sud: *Groix*, Belle-Ile (*belila*), Yeu (*hoya*), Ré (*rey*), Oléron (*lairon*), mais leur position par rapport au continent est imprécise, ainsi, par exemple, Belle-Ile (*belila*) n'est pas au sud de Guérande (*Garanda*), Saint-Nazaire (*San nazer*) et Nantes. Pour d'autres, on cherche quel pourrait bien être leur correspondant moderne: *aida* n'a pas la position de l'île d'Aix et il y a le cas qui nous intéresse particulièrement, celui de *la baya*. Si l'on se fie à cette carte, ce toponyme dénomme ce qu'on appelle aujourd'hui l'île de Noirmoutier. Mais ce dernier toponyme est donné par la carte, sous la forme *nermoster*, comme une localité continentale. Et cette position se retrouve constamment sur les cartes des 14^e et 15^e siècles qu'a dépouillées Michael Metzeltin:

«Der ON Noirmoutier (*nermuster, normuster, nomoster, normoster, nermoster, nornoster, le muster, normister, monister, moster, monastiri, ermoutier, Narmoutier*), der von 1313 an (*Atlante portolano* des Petrus Vesconte) auf den Seekarten und in den Portolanen belegt ist, bezeichnet während des ganzen Mittelalters einen gegenüber der heutigen gleichnamigen Insel gelegenen Ort an der französischen Atlantikküste. Erst in der ersten Hälfte des 16. Jh.s wird der Name auf die Insel übertragen [...]» (Metzeltin 1967: 265).

La difficulté est que toutes les mentions textuelles correspondant formellement à l'actuel *Noirmoutier* et antérieures au bas Moyen Âge se réfèrent à une île et non à un village continental. Je recopie simplement les plus anciennes mentions citées par Vincent (1937: 31-2) et reprises par Nègre (1990-1991: n° 17454):

«VII^e in insola Herio monasterio, 819 monasterio S. Filiberti quod est situm in insula quae dicitur Aeri, 830 monasterium S. Filiberti quod est situm et ab eo constructum in Herio, maris insula, 868 jam dicto Haerensi monasterio BEC 59, 1060 Herium monasterium CR, 1061 monasterium quod vocatur Herus insula, in maris Oceani limbo positum CDHF, XIII^e Nermoster [...]».

Si l'on peut admettre qu'un même toponyme ait été appliqué, pour des raisons qui tiennent aux modifications de l'habitat, d'un lieu à un autre lieu proche, il est plus difficile d'envisager des allers et retours toponymiques du nom d'une île à un nom de village continental et vice versa. De plus dans la liste citée des attestations de ce toponyme, on remarque deux types de données, celles qui représentent *Herio monasterium: Ermoutier*, puis *Nermoster/Noirmoutier*, et d'autres qui ne donnent que le substantif: *le muster, monister, moster, monastiri*. Or il existe sur la côte nord de la Baie de Bourgneuf et à quelques kilomètres de Bourgneuf-en-Retz un village nommé Les Moutiers-en-Retz, dont le nom est attesté

depuis 1119: *de Monasteriis* (Dauzat-Rostaing 1963: 463; repris par Nègre 1990-1991: n° 27424) et dont dépend Le Collet, le port le plus fréquenté au Moyen Âge de cette zone de marais salants. Il se pourrait qu'il y ait eu confusion entre Les Moutiers et Ermoutier/Nermoutier. Semblablement, si sur ces cartes «*La Baie*» (sous les formes *baja*, *baia*, *la baia*, *la baya*, etc.) est un nom appliqué à une île, et même *expressis verbis* pour la Carta pisana d'environ 1300: «*izula baja*» (Metzeltin 1967: 265), les autres sources en font le nom d'une zone côtière continentale. Il paraît opportun d'envisager qu'il a existé dans le sud de la Bretagne, entre l'île de Noirmoutier et le fond de la Baie de Bourgneuf, une autre île, l'île de Bouin, aujourd'hui rattachée au continent, qui fermait la baie au sud et qui comportait de nombreux marais salants. Il se pourrait bien que ce soit, sur la carte ci-dessus, la petite île innommée qui est située entre *la baja* et le continent. Voici une mention de cette dernière remontant au 13^e siècle et qui signale son appartenance économique à la zone salicole et administrative au diocèse de Nantes, en Bretagne:

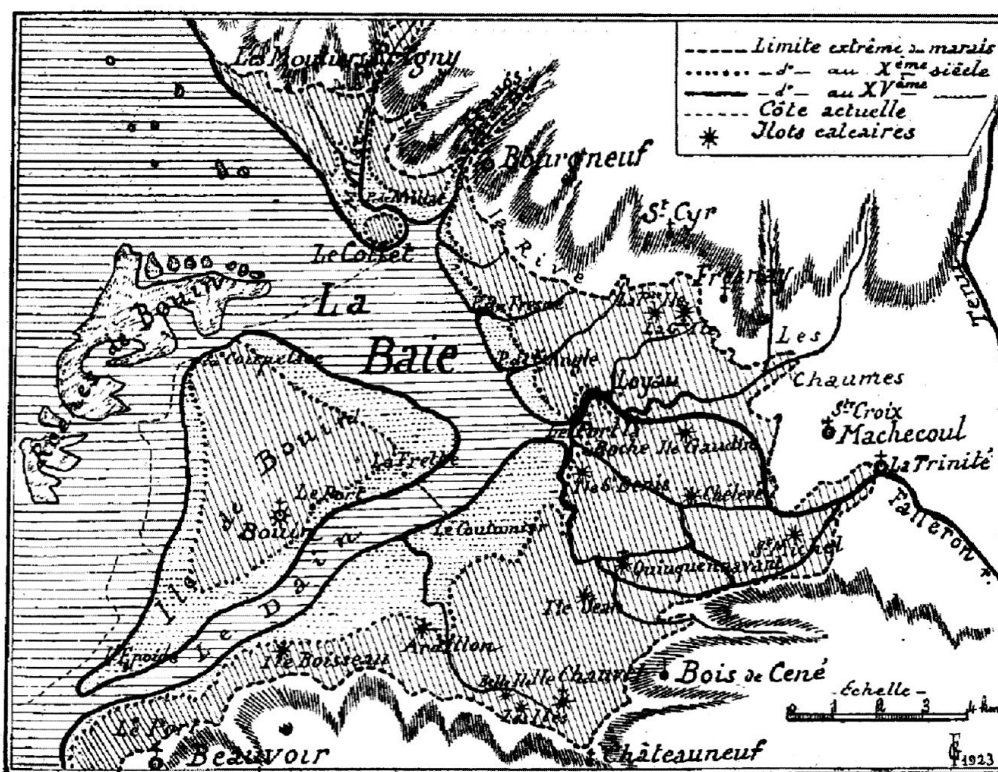
«Et pour l'eschange des devantd. choses, nous baillons, octroions et livrons à jamais, par nom d'eschange, à iceulx religieux et à leurs successeurs, à avoir et tenir, à porseir et à explecter, par eulx ou par leur commandement, ou par ceulx qui ont ou auront cause d'eulx, ung nostre maroys que nous avion en l'isle de Boign, de la diocese de Nantes, o ses ayres, o tous les vivres, les bociz et les autres appartenances de celuy maroys [...]» (1283, ArchHistPoi-tou 30, 45).

En outre, cette île innommée se trouve sur la carte de 1313 en face du toponyme *goletto* qui doit représenter *Le Collet*, nom de l'un des ports de La Baie, dans la commune des Moutiers-en-Retz. Tout cela incline à penser qu'il a pu y avoir confusion entre l'île de Noirmoutier et celle de Bouin.

L'impossibilité de concilier avec celles des autres sources les informations de ces cartes et les méprises qu'on y soupçonne invitent à ne pas leur accorder une valeur susceptible de contrebalancer celle de toutes les autres attestations. En tout cas, ces mentions cartographiques ne peuvent fournir une information indubitable sur la configuration du lieu nommé «*La Baie*», qui pourrait orienter vers le sens du lexème étymon du toponyme. La contradiction que l'on constate entre les cartes et les textes ne peut être résolue. Il faut choisir de privilégier les informations des unes ou bien des autres. Si l'on fait confiance aux cartes médiévales, la solution proposée par Michael Metzeltin: *ABBATIA > l'abaie*, dénommant l'abbaye de Notre-Dame la Blanche, sur l'île de

Noirmoutier, puis, par mécoupure, *la baie*, est tout à fait possible. Cette abbaye aurait constitué un amer remarquable pour les marins qui auraient étendu à l'île entière la portée du nom de ce point de l'espace qui en constituait pour eux le repère le plus saillant. La difficulté phonétique soulevée par le TLF n'est pas un obstacle dirimant. En français *ABBATIA* aboutit à *abbaye* [abɛi], mais les deux voyelles en hiatus ont pu aussi fusionner en une diphtongue de coalescence. Cette diphtongue peut aboutir à une voyelle de type [e], comme le montre la forme tourangelle *abbée* (FEW 24, 15b, *ABBATIA*) ou normande *abbai/abaie* (DuPineauC 40), ou bien elle peut se maintenir, comme localement sous la forme [ōy] dans le toponyme *Les Abbayes* [lez abōy], commune de Beauvoir-sur-Mer, Vendée (Svenson 1959: 127; Gauthier 1977: 237). Il n'est pas obligatoire que l'internationalisme ait diffusé une forme locale ou la forme française. Cependant l'étymon *ABBATIA* n'est valable que si l'on écarte totalement le témoignage des sources autres que les quelques cartes médiévales qui identifient *La Baie* à l'île de Noirmoutier. Si l'on préfère s'en tenir aux textes antérieurs et postérieurs, *La Baie* n'a jamais dénommé l'île de Noirmoutier et, par conséquent, peut difficilement avoir reçu son nom d'un lieu spécifique de cette île.

Dans cette optique, il faut chercher une autre solution étymologique; c'est ce qui sera fait ici. On admettra que *La Baie* ne se référait ni à un point isolé de l'espace ni à l'île de Noirmoutier, mais dénommait une zone côtière de Bretagne réunissant des marais salants et un plan d'eau abrité formant la rade des installations portuaires où se chargeait le sel, en adoptant la définition des historiens: «Au milieu de la grande ceinture d'alluvions, limitée par une ligne brisée partant de la Coupelasse au nord de l'île de Bouin, passant au Port de la Roche, à Bourgneuf et au Collet, s'étend une immense rade. Cette rade, c'est la "Baie"» (Guilloux 1923: 16). Voici encore celle d'un historien récent, qui compare les désavantages des marais salants de Guérande par rapport à «la Baie où la production est plus abondante, et où le vaste plan d'eau entre le Collet, Bouin et le port de La Roche offre à la fin du 14^e siècle un accès facile, quoiqu'exposée aux coups de vents d'ouest» (Gallicé 2003: 336). La carte ci-dessous, empruntée à Guilloux (1923: 16) qui l'intitule: «"La Baie" – Essai de reconstitution de ses limites aux X^e et XV^e siècles», visualise la situation ancienne de cette partie de la côte telle que la restituent les historiens et qui diffère notablement de l'actuelle, où l'île de Bouin est rattachée au continent et où l'espace maritime dénommé "La Baie" est désormais comblé et occupé par un polder.



“ LA BAIE ” — Essai de reconstitution de ses limites aux X^e et XV^e Siècles.

2. Lexème ou toponyme?

Un autre aspect du travail de clarification des matériaux consiste à distinguer soigneusement les mentions d'un toponyme et les attestations du lexème. Voici une liste de passages textuels où l'on est face à des mentions de toponymes, quoiqu'ils n'aient pas toujours été identifiés comme tels par les éditeurs ou les lexicographes⁽²⁾.

1) «D'illoeqes passa le Roi l'Isle de Baterone et le port *du baye* ou Virgille fist les baynes, q'est dis lieux de Naples. Puis il passa Caprie q'est en my lieu entre Naples et Salerne. Et le .XXVIII. jour d'augst le Roi vint a Naples [...]» (3^e t. 13^e s., CroisRichJ 8)

Attestation définie “bay” au glossaire et “bay, gulf” par l'AND².

2) «Car après, sanz molt demourer,
Sont venuz tout droit a la mer
Baonnois, qui de lor part sont
– Mes Flamans d'ient que non sont –
Et quatre de nos nez ardient

(2) Les sigles des textes sont ceux du DEAF (<http://www.deaf-page.de/>).

– A la baie cela firent –

Qui atendoient la navie.

Mes il n'en chargerent demie,

Ce qui n'est en nule autre terre.

Or avons pais, or avons guerre;

Je ne sai quel pais ne quel trieve.

Ceste chose trop mal s'achieve;

Le plus des genz pas ne s'en loent

De celz qui ce voient et oent,

Se bien n'i pueent esperer;

Car après, sanz molt demorer,

Qui qu'ait le proufist, le damage

Eüsmes nous lors ou rivage,

Car sel ne autre marcheandise

N'avrons nous a nostre devise.» (1316, GeoffrParChronD vv. 7905-24)

Attestation définie "baie, petit golfe" au glossaire.

(3) «Comme il soit venu à nostre congnoissance que, pour ce que le pris, c'est assavoir le tiers qui estoit ordené estre levé sur le sel en touz les guerniers de nostre royaume pour le fait de la dicte delivrance [de Jean le Bon], n'estoit mie deurement proporcionné ne egalment, et pour ce aussi que, selon les instrusions sur ce faites, nulz ne pavoit ne devoit prendre sel fors soulement eu plus prochain grenier du lieu où il demoroit, et en oultre aussi, pour ce que sur le dit sel estoit prins et levé le quint denier de la vente d'icelli toutes fois que il estoit vendus, ja soit ce que il eust esté pris et gabellé es dis greniers, les subgez de nostre royaulme, et plus les povres que les riches, especealment ceulx qui sont plus loing de la baée et des lieux où l'en prent le dit sel, estoient très excessivement grevez» (27 mai 1364, DelisleChV 12-13).

Attestation définie "petit golfe dont l'ouverture est resserrée" par Gdf (8, 272) et "grenier à sel, saline" par le TLF (4, 26).

4) «les Trieves l'Adversaire d'Espayn comenceront le secunde jour d'August, come en mesmes les Trieves plus expresement appiert. Par vertues de quels Trieves les Meistres des ditz Niefs avesque lour Niefs passeront *al Bay* pur ceyl illoeqes chargere pur le Roialme viteller. Et esteantz mesmes les Niefs *al Bay* desceivez de prendre lour charge, vindront les Gayles de Spayn [...]» (1376, RotParl¹M 2, 346b = AND²; texte concernant le «passage de Monsieur Thomas de Felton Seneschall de Gascune [...], a voz gages, tant *que* a Burdeux & Bayoun»).

Attestation référée à "Bay of Biscaye" par l'AND².

5) «Quant a reward q'ils demandent touchantz certains Flemynges prises en *la Bay*, s'il purra estre trove a lour revenue, *que* le Roi *que* mort est [...] le Conseil ordeinera q'ils seront gardonez, ou *par* nef, ou par autre voie covenable» (1378, RotParl¹M 3, 50a = AND²; texte au sujet de la «recompensacion de la finance de deux prisoners Flemynges»).

Attestation référée à "Bay of Biscaye" par l'AND².

6) «L'an mil trois cens soixante quinze, apres ce que les dictes treves furent jurées, données et confermées, quatorze barges d'Angleterre pillerent sur la mer des nefz d'Espaigne. Et pour lors devant les treves le roy Henry avoit fait

armée sur la mer. Et estoit encoires l'amiral d'Espaigne sur la mer. Comme il ouy nouvelles que les Espaignolz avoient ainsi esté pilliés des Angloiz, il singla o tout quatre vingt vaisseaulx d'armée et vint vers La Rochelle où il trouva quatre vingt et quatre vaisseaulx d'Angleterre qui aloient à *la baée* au sel de Poitou» (env. 1393, ChronValL 255 = DMF2).

Attestation définie "entrée, ouverture (d'un port)" par le DMF2.

7) «Et manda encorrez messires Carlez de Blois a monseigneur Loeis d'Espaigne que il pourveist la ville de Camper Correntin bien et souffissanment et y lasast bons cappitaines et seurs et rentrast en mer et gardast les frontieres de Saint Malo et de Saint Mathieu de Finne Postierne, dou port de *Bay* et de Gredo, de Garlande et de Camperli [...]» (env. 1395, FroissChronAmD 2, 277).

8) «Ainsi s'en parti Ponthus et son armee des parties d'Angleterre; et fu grant le regret des gens du país. Si singla jour et nuit qu'il arriva prez de Vennes. Il ordonna son navire en haulte mer et dit qu'il ne vouloit que s'apparust que quarante nefz, et se faisoient marchans de sel à venir à *la baie*.» (env. 1400, PonthusC 118)⁽³⁾.

9) «[...] uns grans tourmens se mist sus mer, qui espari tous ou en partie les vassiaus a mesire Lois d'Espagne et a Othon Doriie et a Toudou, et furent plus de .XV. jours waucrant sus la mer et prendans terre de isle en isle, avant que il se peussent tout remettre ensamble. [...] Qant li dis mesire Carles, qui se tenoit en Nantes, sceut la verité de la venue des Englois que ils estoient arivet en Bretagne, il pensa bien qu'il averoit la gerre. Si envoya tantos a tous lés, sus la mer, pour oir nouvelles de son cousin messire Lois d'Espagne. Et fu trouvés a *le Bai* en Bretagne [...]» (env. 1402, FroissChron³D 567-8).

10) «[...] que si ung vesseau vient en *la baye*, ès fins et mectes de la baronnie, et il ne prangne les briefs dedens les troys prouchaines marrées venant, le vesseau est confisqué et aquis à mond. s^{gr} et tous les biens qui sont dedens; et est la custume de la mer et ainsi en ont usé mesd. s^{grs} de Rays, et mond. s^{gr}, qui à present est, joy de droit de confiscacion deux ou troys fois en son temps.» (1408, ArchHistPoitou 30, 473-4).

Attestation non répertoriée dans la «table générale des noms de personnes et de lieux».

11) «pour aler a Calscheshord querre les ankerages des Esterling et Flemyng venant de *la bai*» (1427/1430, PortBooksS, AND²).

Attestation définie "bay, gulf" par l'AND².

12) «in hoc pago de Burgo Novo in Radesiis, quae dicitur *la Baie* [...] scriptum apud Burgum Novum in Radesiis, quae dicitur vulgariter *la Baie* in Britannia» (1452, Kahane 1944: 14).

13) «[...] habondait très grand nombre de vesseaux et marchans de toutes parties estranges et diverses qui dempuix s'en sont delessez et frequentent marchan-

(3) Manque au glossaire comme à l'index des noms propres, car il s'agit d'une correction, d'après un ms. de 1474 et une traduction anglaise de 1511, du texte du ms. de base: *venir à la voye*. Voir la note concernant ce passage (ibid. 352), où il est précisé que «certaines variantes, paléographiquement, n'excluent pas l'hypothèse *baee*». Je dois cette attestation à Gilles Roques que je remercie vivement.

dement le pays de *la baye* uquel croist très plus grand nombre de sel qu'il ne fait en nostred. terrouer de Guerande» (1457, Guilloux 1923: 22)

14) «ledit lieu de Bourgneuff est situé en pais de marais et salans pres du havre et port de mer nommé *la Bae*, qui est l'un des plus beaux havres où plus habonde de marchans et marchandises que en autre havre de notre pais et oùdit havre de mer devers la terre et ville dudit lieu de Bourgneuff y a ung estier conduisant dudit havre jusques à ladite ville de Bourgneuff, par lequel estier [passent] les marchandises que on amene de la mer audit lieu de Bourgneuff et aussi celles que l'on charge audit lieu de Bourgneuff pour conduire et charger à la mer et es navires estans audit havre» (5 avril 1468 n. st., ADLA B 6 f° 69v, cf. Guilloux 1923: 16)⁽⁴⁾

15) «Entre le rivière et l'Isle Dieu [= l'île d'Yeu] y a aultres deux isles au long de la terre, l'une est appelée Le Pillier qui est le plus en la mer, et l'autre Ermoutier qui est plus près de le terre. Icy est *la Baye* où il se fait force sel» (1543/1544, Metzeltin 1967: 267).

La quasi constance de l'article défini devant ces noms, sauf en (7), lors de leur première apparition dans le texte, suffit à indiquer qu'ils ont pour le moins un fonctionnement spécifique. Si l'article et le substantif sont soudés, au point que rien ne peut s'intercaler entre eux et que seul se rencontre l'article défini, cela indique que l'article n'a pas ici sa valeur régulière en discours et qu'on a affaire à un nom propre, comme l'affirmement explicitement les textes (12) et (14). La référence très fréquente au sel et la qualité de port de mer accordée à diverses reprises au lieu dénommé, conjuguées à cette particularité syntaxique, orientent vers la désignation de la zone de production du sel marin sur la côte atlantique qu'on appelait *La Baie*, ainsi que l'ont rendu manifeste les éditeurs pour la moitié de ces textes. Certaines de ces données cependant ont été traitées par les éditeurs ou les lexicographes comme des lexèmes et se sont vu accorder les sens de: "baie, petit golfe" (1; 2; 3; 11), ou "entrée, ouverture (d'un port)" (6), ou encore "grenier à sel, saline" (3). La cohérence de la liste ci-dessus et les difficultés à accorder avec les textes les définitions proposées confirment qu'aucune de ces attestations n'exemplifie le

(4) Ce passage est attribué aux Chroniques de Froissart et daté d'environ 1360 par Metzeltin (1967: 266), à la suite de Lacroix (1942: 105), qui aura mal compris et recopié Guilloux (1923: 16). Ce passage est passé, de là, dans le TLF (4, 26), comme la première attestation du toponyme. En fait, selon une communication écrite de M. Philippe Charon, directeur des Archives départementales de Loire-Atlantique, que je remercie très vivement pour la transcription du texte et la description du document, il s'agit d'un «mandement du duc de Bretagne, donné à la demande du sire de Rais et des habitants de la ville et châtellenie de Bourgneuf-en-Retz, portant création de devoirs sur les différentes marchandises que les navires déchargeront au dit havre, afin de pourvoir à l'entretien et à la réparation de l'étier' qui reliait la ville au port.

lexème et qu'il y a lieu de traiter ces données comme autant de mentions du nom de lieu *La Baie*, à l'exception apparente cependant de (1). Celui-ci est correctement identifié par l'éditeur comme un nom de lieu mal compris par l'auteur du texte français: «*du baye* in both MSS. is certainly an error for *de Baye* = of Baiae, as in H. [= *Chronica Rogeri de Hoveden*, ed. W. Stubbs, London, 1868-1871, iii, 41-2]: «et portum de Baie, ubi sunt balnea Virgilii». But the compiler understood it as “of the bay”, which makes some sense and it has been kept» (CroisRichJ 52). C'est Baïes, le port d'Italie, qui est ici en cause. Et que le texte fasse sens si l'on ne le traite pas comme un nom propre est douteux, car il est exclu que le traducteur ait pensé à *baie* n. f. “petit golfe”, puisque ce sens n'existe pas encore au moment où il écrit. Est-ce que l'auteur n'aurait pas plutôt confondu un nom de lieu avec un autre nom de lieu, *Baïes* avec *La Baie* et n'aurions-nous pas ici la première attestation, quoiqu'indirecte, de ce dernier? Les attestations (4) et (5) sont bien identifiées comme des noms propres, mais qui sont référés de façon peu précise au Golfe de Gascogne (“Gulf of Biscaye”).

Il faut noter les graphies: *baye* (1, 10, 13), *Baye* (15), *baie* (2, 8), *Baie* (12), *baée* (3, 6), *Bae* (14), *Bay* (4, 5, 7), *Bai* (9), *bai* (11). Elles sont de quatre types: *baee*, *bae*, *baie* et *bai*. On peut remarquer que ces graphies, à la seule exception de *bae*, se rencontrent également pour le participe passé de *baer/beer* ou ses substantivations assurées. La forme *baee* est la plus ancienne (voir ci-dessous), mais *baie* est attesté dès la seconde moitié du 13^e siècle pour le participe, par exemple dans la locution *la gole baie* “la bouche ouverte” (PriseCordD 2809 [ms. 2^e m. 13^e s.]). Enfin la forme *bai/bay*, surtout anglo-normande, est également attestée en anglo-normand pour dénommer une ouverture dans une construction: «une bai fenestre» (déb. 14^e s./1419, AND²) et c'est celle des emprunts du substantif par l'anglais aux sens de “ouverture” comme de “petit golfe”, de même que le toponyme est attesté en anglais sous cette graphie comme sous la graphie *baye*:

«That the flete of Flaundes passe nought... into Britounse bay for salt so fyne» (av. 1450/av. 1500, MED 1, 606)

«They aventure ful gretly unto the baye For salte» (ibid.).

Ce nom de lieu est resté très connu du 14^e siècle jusqu'au 16^e siècle, c'est-à-dire tant que la zone des marais salants a été très productive et a attiré les bateaux d'une bonne partie de l'Europe. L'ensemble des attestations détermine une zone côtière, caractérisée par l'existence de marais salants et d'excellentes possibilités d'accostage et de relâche. Mais aucune des données ci-dessus ne peut être utilisée à des fins lexicographiques et

encore moins étymologiques: ce ne sont pas des lexèmes et il est vain de leur chercher un sens. Cependant, elles permettent de déterminer assez précisément la localisation de l'espace désigné, situé aux frontières du Poitou (6) et de la Bretagne (7, 8, 9). Deux autres mentions (10, 12) l'incluent dans une baronnie du sud de cette dernière province, le pays de Retz. Le document juridique d'où est tirée l'attestation (10) délimite très précisément les droits concédés en 1265 par le Duc de Bretagne aux Sires de Retz concernant «[...] les bris, galois, naufrages et espaves de mer, en l'endroit du païs de Rays, de certaines bonnes et fins de Loyre jusques au port de Beauvoir sur mer ou environ [...]» (ArchHistPoitou 30, 457-8), c'est-à-dire depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à la limite sud de la Bretagne. Si dans l'extrait (10) ce même texte mentionne La Baye, c'est parce que l'objet du litige est un vaisseau naufragé pendant une tempête dans une portion précise du ressort des droits des sires de Retz, près du port du Collet, à quelques milles de Bourgneuf-en-Retz (également cité dans les textes 12 et 14), au fond de l'actuelle Baie de Bourgneuf:

«Item en celui vimaire avoit ung vaisseau d'environ Quimper Coentin, lequel estoit chargé de XVIII charges de sel ou environ, et avoit dedens led. vaisseau huit personnes pour le gouverner au prouffit du marchand à qui estoit led. sel, et estoit ancré led. vaisseau de troys grandes ancrs de fer assez pres du Collet; mès pour le vent et la grant tourmente qui estoit en la mer, ilz ne se povoient deffendre des vagues, tant estoient grandes et grosses et la fortune grande, et acosta ung petit et emplit de eaive; et pour le cuider sauver et garder d'emplit et pour sauver leurs denrées qui estoient dedens se nea six des mariniers qui estoient dedens, et deux eschaperent qui noerent jusques à la terre; et ne rompit oncques cable, corde ne ancre, mast, vergue ne autre chouse dud. vaisseau, mais demoura sain et entier, fors que il emplit de eaive [...] » (ArchHistPoitou 30, 461).

Le vaisseau est resté sur ses ancrs et il a coulé sur place, dans une eau très peu profonde, puisque les pilleurs venus de Bourgneuf, contre tous les droits des sires de Retz, «se bouterent en la mer jusques aux aiselles, du plus bas retraits de mer, comme par davant avoient fait, car ilz ne prindrent riens si ce ne fut en la mer ou ès vases, qui est une mesme chose, car la vase où vait chascun jour la mer est réputée pour mer [...]» (ArchHistPoitou 30, 462-3).

La Baie, si l'on se fie aux témoignages concordants de ces textes, c'est donc cette portion du littoral située à l'extrême sud de la Bretagne, mais en Bretagne – ce qui n'a jamais été le cas de Noirmoutier – au fond de l'actuelle Baie de Bourgneuf, occupée par un ensemble de marais salants qui bordaient une zone maritime très peu profonde. Les bateaux pouvaient y accoster dans quelques ports comme Le Collet ou bien s'y ancrer

dans l'attente d'un chargement qui leur était livré par des embarcations légères venues des ports ou de l'intérieur des terres par des étiers. La délimitation qu'on obtient grâce à ces quelques textes est conforme à celle que nous avons relevée chez les historiens.

3. L'étymon lexical: fr. *baie* "embouchure"

Ces différentes précautions prises pour garantir la qualité des matériaux, il devient possible d'interroger les données lexicales, d'un point de vue sémantique, pour repérer une éventuelle adéquation entre la configuration du lieu dénommé et le lexème susceptible d'être l'étymon du toponyme. L'un des étymons possibles: fr. *baie* f. "ouverture" est attesté dès les premières manifestations littéraires de la langue et il a connu un champ d'emplois variés, même si l'on se limite à ceux qui sont déjà documentés à l'époque médiévale. L'ouverture peut être pratiquée dans une habitation, selon l'emploi le plus ancien et le plus constant dans la langue⁽⁵⁾:

fr. *baee* f. "ouverture pratiquée dans un mur, une paroi, une cloison, un pan de bois, un plancher, une toiture, soit pendant la construction, soit postérieurement et munie ou non d'une porte ou d'une fenêtre" (1119–1309, PhThComp v. 79 = TL; Gdf; DC; AND²; GuernesSThomas v. 5724 = TL; Alix, Bartsch; FierL v. 3217), *beee* (env. 1232, TL; Gdf), *beelbée* (1316–1564, LancPrM XLa 6; Gdf; TL; DC s.v. *beare*; Cotgr 1611–Lar 1948), *baye* (1513, TLF; Fur 1690–Trév 1771), *baie* (dp. Rich 1680), *bée* "largeur d'une fenêtre" (PCal. 1321, Fagniez), *baie* "fenêtre de larges dimensions" (dp. 1874, Verne, Frantext).

L'ouverture a pu être creusée dans le sol:

afr. *baee* f. "grande cavité dans le sol" (PhThBest v. 99 = TL; Philos = AND²), "entrée d'un souterrain" (2^e m. 13^e s., RenMontLCM = TL).

On a pu la constater dans le ciel:

afr. *baee* f. "phénomène céleste qui se manifeste par une couleur noire enclose de blanc (syn. de *ouverture du ciel*)" (env. 1280, MahArE).

On a pu appliquer transitoirement le mot au domaine nouveau de l'artillerie:

mfr. *bee* f. "diamètre de l'âme d'une bouche à feu" (FroissChronL 10, 248).

Enfin son application dans le domaine technique des moulins à eau a été durable, du Moyen Âge à l'époque contemporaine:

mfr. *baie* f. "ouverture par laquelle l'eau d'un bief tombe sur la roue d'un moulin et qu'on ferme avec des pales quand le moulin ne doit plus tourner" (1398/1402, HectChartresCoutR 323 = DocDMF), frm. *bée* (Moz 1826–Lar 1948).

(5) Les notations qui suivent appliquent les conventions d'écriture du FEW.

Une gamme d'emplois aussi large et constamment enrichie invite à chercher si le mot n'aurait pas été utilisé dans le domaine maritime, car il est vraisemblable que le nom d'un lieu côtier ait trait au vocabulaire maritime. Nous sommes à la recherche d'un lexème formellement semblable au nom de lieu *La Baie* et dénommant un aspect de la topographie maritime. Or il existe bien un type lexical qui remplisse ces deux conditions. Godefroy enregistre sous *bee* s. f. "ouverture" un exemple dans un texte de 1422 où le mot a le sens d'"embouchure d'un fleuve", donc d'"ouverture du fleuve sur la mer":

«Telement exploiterent que en la bee du fleuve de Albule furent arrivez» (Courcy, Histoire de Grece, Ars. 3689, f° 116c) (Gdf 1, 609).

La définition de Godefroy est tout à fait correcte et on ne voit pas pourquoi le TLF (4, 26) a voulu la corriger en "petit golfe" qui ne convient manifestement pas. On ne voit pas non plus comment le *Nouveau Jal* a pu donner s. v. *baie* ce même sens de "petit golfe" à l'exemple suivant qu'il date de 1340:

« La Bae de Vire » (Bibl. nat., ms. n.a.fr. 9241, f° 15 r°) (JalN 57).

L'absence de contexte peut être palliée par la comparaison avec la situation moderne. Il n'existe pas, à ma connaissance, de lieu côtier portant le nom de Vire, mais il y a bien un fleuve côtier qui s'appelle la Vire et qui se jette dans la Manche par une découpure de la côte qu'on nomme aujourd'hui *la Baie des Veys*.

Ce type dénommatif s'est maintenu jusqu'à l'époque contemporaine, comme nom propre, puisque l'estuaire de la Somme s'appelle encore aujourd'hui *la Baie de Somme*, mais au 19^e siècle il pouvait encore être traité, régionalement, comme un lexème. L'abbé Jules Corblet, dans son *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard*, a un article *batche* ainsi rédigé, à la mode de l'époque:

«BACHE. Mare peu profonde formée par le flux de la mer dans les sables de la baie de la Somme. – En Allemand, *bach* signifie ruisseau.» (Corblet 1851: 281-2).

On trouve un autre sens maritime du mot dans un document du *Cartulaire des sires de Rays*, de 1408:

«Item est bien vray que environ la Chandeleur derroine passée, l'an IIII^e et sept, vint en la baye du port du Collet, en Boign et entre Boign et le Colet, ès eaives de mond. s^{gr}, XXIII ou XXV heurques et autres vaisseaulx, et y ancrent leurs vaisseaulx et chargerent de sel, et y furent jusques environ la my caresme ensuivant pour ce qu'ilz n'avoient point de vent convenable à s'en aller, et estoient lesd. heurques et autres vaisseaux tous ancrez ès pors et eaives de mond. s^{gr}, et en son arest et seurté comme dit est.» (ArchHistPoitou 30, 460-1).

Cette «baye du port», c'est l'entrée du port, l'avant-port, la rade où s'ancreaient les bateaux avant de pouvoir accoster ou dans l'attente d'un vent favorable. Les toponymes cités se réfèrent au Collet, lieu-dit côtier de la commune des Moutiers-en-Retz, canton de Bourgneuf-en-Retz (Loire-Atlantique), et à l'ancienne île de Bouin, à présent rattachée au continent, autrefois en marche entre Bretagne et Poitou et aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Vendée. Les événements rapportés par ce document se sont passés dans l'actuelle Baie de Bourgneuf et les bateaux de transport qui y sont mentionnés venaient charger du sel à La Baie à destination de l'Europe du nord (voir FEW 16, 264a, HULKE). L'intérêt de cette donnée n'est pas seulement de fournir un nouveau sens pour notre mot, mais aussi d'attester l'usage d'un lexème *la baye* dans les parages du nom de lieu *La Baie*, et dans le même document où nous avons relevé l'exemple (10) du toponyme.

Nous aboutissons ainsi à des sens de *baie* bien distincts du sens moderne: “embouchure d'un fleuve” et “entrée d'un port”, et qu'on peut relier sans difficultés entre eux et au sens moderne de “petit golfe”, si l'on établit une comparaison avec un état contemporain d'une autre langue et avec un état ultérieur du français. Il est, en effet, notable qu'on ait une gamme sémantique comparable, aux 14^e et 15^e siècles, pour le moyen anglais *mōuth*: “The mouth of a river or bay; a strait leading to a sea; the entrance to a harbour”, selon MED 6, 765:

“entrée d'un port”

«an hauene mouþ» (env. 1325),

«the mouthe of the newe hauen» (1404);

“embouchure d'un cours d'eau”

«in þe mowþe of þe ryver Tyne» (av. 1387),

«to the mouth of Sayne» (env. 1395),

«þe mouþe of Danubius» (av. 1398);

“bras de mer”

«þere is an arm of the see hellespont and sum men callen it the mouth of Constantynoble» (av. 1450);

“baie, petit golfe”

«the narwe mouth of Iubaltare» (env. 1390).

On peut aussi montrer que ces sens maritimes anciens de *baie* qu'on ne rencontre pratiquement plus en français après la période médiévale n'ont pas sombré corps et bien. Car mfr. *baie* f. “ouverture d'un fleuve sur la mer, embouchure, estuaire; ouverture d'un port sur le large, rade” correspond exactement, des points de vue formel et sémantique, à frm. *ouvert* m. “entrée d'un port, d'une rivière” (Fur 1701–Lar 1874) qui est une spécialisation sémantique de mfr. *ouvert* m. “ouverture” (1608, tous FEW 25,

3a, APERÏRE). Ce dernier est une substantivation du participe passé du verbe *ouvrir*, de même que *baie* l'est du participe passé du verbe *baer/beer* "être ouvert". On peut trouver attesté ce sens maritime, antérieurement aux mentions des dictionnaires, en 1599, sous la plume du Capitaine Bruneau, marin originaire de l'Île de Ré, donc de la zone maritime à laquelle appartient *La Baie*, et qui dit rapporter les paroles du «capitaine Richardière demeurant en l'île de Ré» (Guéguen 1996: 93):

«Pour la confirmation du coup de vent appelé houraquan, ledit Richardière m'a dit s'être trouvé un voyage au Pérou qu'un navire de Dieppe nommé la *Salemande*, du port de trois cents tonneaux, ayant été rencontré par ce coup de vent à l'ouvert d'une rivière qui est une île appelée Couroussa le jeta dix lieues en terre au-dedans la dite rivière, de laquelle l'on ne put le tirer de trois mois quelque diligence que purent y employer ceux qui y commandaient.» (Guéguen 1996: 98)⁽⁶⁾.

De la sorte, il n'y a pas d'hiatus chronologique significatif dans les quelques emplois maritimes repérés de mfr. frm. *baie* f. "embouchure d'un fleuve; entrée d'un port" (1340–1422; rég. 1851) et mfr. frm. *ouvert* m. "id." (1599–1874). L'équivalence entre les deux substantifs est presque totale, à la seule exception du genre; mais le participe passé de *baer/beer* est attesté sous forme substantivale surtout au féminin, tandis que celui de *ouvrir* l'est surtout au masculin, mise à part une seule attestation (FEW 25, 3a). On peut supposer à bon droit que le sens maritime de "petit golfe", donné nouvellement à *baie*, a chassé les sens anciens qui ont alors été pris en charge par une forme parallèle et synonyme: *ouvert*. Grâce à l'équivalence créée à cette époque, on est fondé à prétendre avoir atteint la compétence lexicale des locuteurs des 15^e et 16^e siècles, qui interprétaient les sens de *baie*: "embouchure d'un fleuve" et "rade d'un port" comme des spécialisations maritimes du sens générique de *baie* f. "ouverture", et on établit qu'à cette époque, pour les locuteurs du français, *baie* dans ses emplois maritimes est une conversion d'une forme du verbe *baer/beer* "être ouvert". Est-ce que cela peut rendre compte du toponyme dont la formation remonte, au plus tard, au 13^e siècle?

Le fond de la Baie de Bourgneuf était effectivement l'estuaire d'un fleuve côtier, le Falleron (voir la carte ci-dessus). Le Port La Roche a cessé son activité portuaire au 18^e siècle, mais, à l'époque médiévale, il était encore situé «au fond de la baie de Bourgneuf, sur l'embouchure du Falleron, qui faisait alors communiquer directement l'importante bourgade de Machecoul avec la mer» (Gauthier 1977: 427). Cette embouchure s'évasait alors, entre Le Collet et Bouin, en un triangle occupé aujourd'hui par

(6) L'éditeur a modernisé la graphie du texte.

les polders de Saint-Céran. Car cet estuaire s'est envasé à partir du 16^e siècle. L'aspect actuel des lieux, vu du ciel, permet de se faire une bonne idée de la configuration ancienne. Si l'on examine la photo aérienne donnée par *Google Earth* pour: Bourgneuf en Retz, France, on voit s'échelonner, dans le fond de la baie, trois espaces facilement repérables: la zone continentale proprement dite, bordée par une zone de marais asséchés qui enserme elle-même le triangle des polders de Saint-Céran dont la base est à la côte actuelle et la pointe à l'intérieur des terres. La Baie, prolongeant le débouché sur la mer d'un fleuve côtier, dont les rives étaient aménagées comme marais salants et qui fournissait un abri (aujourd'hui occupé par les polders) pour les bateaux venus charger du sel, représentait bien une ouverture sur la mer. La motivation du toponyme, pour les terriens, c'était cette ouverture de la côte sur le large, entre l'île de Bouin et Le Collet. Les deux sens maritimes rencontrés pour le lexème: "estuaire" et "rade d'un port" sont deux points de vue pour une même réalité, et une réalité qui était courante dans cette zone maritime. Car des trois types de ports médiévaux que l'on peut distinguer: les ports d'estuaire, les ports de ria et les ports de front de mer, les premiers étaient les plus fréquents, principalement sur la côte atlantique:

«Nombre de havres, et notamment les plus importants, ont été établis à l'issue d'un fleuve. C'est le cas bien sûr des plus anciens (Rouen, Nantes, Bordeaux ou Bayonne), implantés au fond des grands estuaires de l'Ouest français. Ça l'est aussi pour la plupart des ports normands, bas-poitevins ou saintongeais pour lesquels l'embouchure du moindre fleuve côtier constitua un espace favorable à leur établissement.» (Tranchant 2005: 23).

Étant donné l'affluence dans La Baie à certaines périodes, les bateaux ne pouvaient s'amarrer aux installations portuaires dès l'instant de leur arrivée, pour charger le sel. Leur tirant d'eau interdisait à d'autres de le faire et des barques devaient leur livrer leur chargement dans l'avant-port où ils s'ancraient. Enfin, leurs cales pleines, les bateaux étaient parfois obligés d'attendre le vent favorable pour leur démarrage. Ces différentes conditions donnaient beaucoup d'importance à la rade aux yeux des marins et c'est celle-ci qui a fait la fortune de cette zone. Pour les marins, La Baie est devenue le prototype du petit golfe susceptible d'abriter les bateaux à l'ancre. Ce qui était, pour les terriens, le débouché du fleuve sur la mer était surtout un avant-port pour les marins. Ceux-ci, qui voient la configuration des lieux depuis le large, envisagent l'embouchure comme une ouverture vers l'intérieur du continent, un enfoncement, une échancrure dans la côte. Il suffit de négliger ce qui a creusé dans la côte cette ouverture, le fleuve, et c'est d'autant plus facile que le fleuve côtier dont La Baie est l'embouchure est très peu important. Voilà com-

ment peut se comprendre la liaison entre le lexème *baie* "estuaire; rade d'un port", étymon du toponyme *La Baie*, d'une part, et entre ce toponyme et le nouveau lexème dont il est l'étymon: *baie* "petit golfe", d'autre part.

4. Le déonomastique

Cela n'implique nullement que ce nouveau sens, détoponymique, se soit développé en français. Il est même probable, au contraire, que l'adoption de *baie* comme dénomination d'un petit golfe se soit d'abord produite dans une autre langue que le français. Si le sens détoponymique a été créé par les marins fréquentant La Baie, cela signifie qu'il n'est pas apparu d'abord dans la langue des habitants de la côte, mais dans celle des étrangers au lieu. D'ailleurs ce sens moderne est relativement tardif en français. Une fois défalquées les mentions du toponyme et les attestations du sens d'"embouchure", que reste-t-il dans la lexicographie⁽⁷⁾:

«ou pré de la grant bee de la Pierre» (1465, Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé, f° 115r°, Bibl. la Rochelle) (Gdf 8, 272);

«la baye des Dugnes» [à Dunkerque] (1483, Pierre Garcie dit Ferrande, *Grand Routtier*) (Kahane 1944: 20)⁽⁸⁾;

«La ville de Jubaltar est en une grande baye au pié d'une montaigne» (1544, Fonteneau, Frantext).

Un exemple un peu antérieur a été signalé dans un manuscrit des Coutumes de la mer d'Oléron, mais malheureusement il se trouve dans un passage corrompu:

«Vne nef ou deulx ou plus en vne eaue baye il ya pou deaue et aseche» (env. 1448, CoutMerOlFZ10).

(7) On élimine comme première attestation du sens moderne: «1412: "Torte baie"? (ON: HR [= *Hispanic Review*] 12, 21)' (Metzeltin 1967: 272), comme l'a fait tacitement le TLF (4, 26). C'est un aménagement abusif à partir de: " Thus *Torbay* in Devon designates the bay of Tor, a manor, granted by William the Conqueror to Richard de Bruvere. Early records are: second half of the 14th c., in the Middle Low German *Seebuch*: *Tursbage*, *Tursbaye*, *Torsbaye*, *Torresbaye*; 1401, 1412, *Torrebay*; a. 1412, in a French text: *Torrebaie*.' (Kahane 1844: 21).

(8) La date qui est donnée est celle de la rédaction de la première partie de l'œuvre, la seconde ayant été écrite en 1484, mais l'édition princeps date de 1520. On peut trouver le même emploi sur le microfilm de l'édition de Poitiers 1521 mis en accès libre par la BNF: «[...] de hors Gravalinges iusques a Ducarque vient leaue du nordest. De la baye de la dune iusques a lostandes vient leaue du nordest ung quart de lest.' (*Le grand routtier et pyllotage et encrage de la mer tant ses parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espagne, Flandres, haultes Allemaignes, avecques les dangers des ports, havres, rivières, chenal des parties & régions susdites / de Pierre Garcie, dit Ferrande, Poitiers 1521, p. 4).*

Il faut très probablement corriger en: «Une nef ou deux ou plus sont en une baye ou il y a pou d’eau et asseche une des nefz», si on compare avec le texte d’autres manuscrits:

«Une nef ou .ij. ou plus sont en .j. haure ou il a poi de aue et si asseche vne des nefz» (4^e q. 14^e s., CoutMerOltZ21);

«Item deux nefz ou plus sont en vng haure ou il ya peu eau et si asseiche lancre de la nef» (fin 15^e s., CoutMerOltZ11).

Ce n’est donc pas avant le milieu du 15^e siècle que le sens nouveau paraît avoir été utilisé en français. En revanche, ce sens est bien représenté en anglais dès la première moitié du 15^e siècle:

«Yn whiche bay as yet is no sure ne restfull hauen» (1427, MED 1, 606).

«In werre on þe see, eueriche partie leieþ awaytinge on oþer or in bayes or in strayt passages bytwixe narwe Iles» (av. 1450, *ibid.*)

«The Yrichemen...have havenes gret and godely bayes» (av. 1450/av. 1500, *ibid.*).

Il est également attesté en Angleterre dès cette époque en latin:

«quidam magnus cursus maritimus vocatus Montis Baia [Mount’s Bay, Cornw.] ...infra quam quidem baiam portus pacificus navibus portagii quaterviginti doliorum non existit» (1427) (Latham 1975: 175, s.v. *baia* “bay, inlet”).

Ce qui est notable, c’est la nette antériorité des attestations anglaises et le fait que la première, qui date de la fin du 14^e siècle, est coordonnée à *mouth* qui possédait, comme on l’a vu, un éventail de sens comparable à celui de *bae* en moyen français:

«In þat gret mouþ & bay buþ ylondes Calchos, Pathmos & oþere» (ms. d’env. 1400 d’un texte composé avant 1387, MED 1, 606)⁽⁹⁾.

Semblablement port. *baía* est déjà attesté avant 1474 (Metzeltin 1967: 266, 271) esp. *bahía* depuis 1476 (Corominas-Pascual 1980: 458). Ces différentes datations, plus précoces ou de très peu plus tardives que les premières attestations françaises, indiquent un départ hors de France pour le sens détoponymique.

5. Synthèse

Il faut donc scinder l’histoire du mot. La première étape est purement française. C’est celle que nous avons essayé de reconstituer ci-dessus. Le domaine maritime du Ponant spécialise un lexème du vocabulaire

(9) Traduction de «in quo quidem amplo sinu» (Baist 1908: 33). L’OED² date ce texte de 1385.

général: afr. mfr. *baee* n. f. "ouverture", dans un emploi topographique au sens d'"ouverture du cours d'un fleuve sur le large, embouchure" qui se dédouble, du fait de la fréquence des ports dans les embouchures de fleuves, en "ouverture sur le large d'un port situé à l'intérieur d'une embouchure, rade". Cet emploi topographique va permettre la création d'un toponyme, attesté depuis la fin du 13^e siècle et dénommant, au sud de la Bretagne, l'embouchure d'un petit fleuve côtier, le Falleron, aux eaux très peu profondes, bien abritée et dont les installations portuaires donnent accès à une zone de marais salants qui produit un sel recherché par tous les pays d'Europe Occidentale, La Baie.

A partir de la fin du 14^e siècle, commence une nouvelle étape de l'histoire du mot, qui, d'un toponyme de la côte atlantique, va faire un lexème mondialement répandu, à la faveur des grandes découvertes, comme l'ont montré Kahane (1944) et Metzeltin (1967). La notoriété internationale de cette zone a valu au toponyme de devenir le prototype du petit golfe où les bateaux peuvent s'abriter plus sûrement que partout ailleurs et le nom commun d'une anse maritime, d'abord, probablement, pour la marine britannique, puis pour les marines française, hispanique, italienne, etc., qui vont adapter chacune la forme du mot à leur langue.

Le volet français de cette nouvelle étape sera un emprunt sémantique à cet internationalisme qui va déclencher une double disparition. D'une part, le lexème originel dans son emploi maritime a été remplacé par son synonyme *ouvert* qui finira lui-même par disparaître. Et, d'autre part, le toponyme ne subsiste plus que comme terme d'histoire, car l'envasement de La Baie et le déclin progressif, à partir de la seconde moitié du 16^e siècle, de sa fréquentation internationale l'ont ramenée au lot commun. Elle accueille encore aux 17^e et 18^e siècles les bateaux forcés par le mauvais temps de relâcher (comme c'était déjà le cas au 14^e siècle, cf. l'exemple 9 ci-dessus), mais elle n'est plus le prototype de l'anse abritée, seulement une anse parmi d'autres; on ne dit plus *La Baie*, mais *la Baie de Bourgneuf*:

«Au respect des pilotes qui monteront des navires [...] et les conduiront dans la Baie de Bourgneuf et les ressortiront hors de danger, leur avons taxé par chaque vaisseau le tiers au delà de ce qui est convenu dans la dite taxe.» (Règlement de la marine du 30 janvier 1699, cité par Guilloux 1923: 55).

L'ancienne embouchure a été submergée par les atterrissements et son nom a été banalisé par ses épigones.

RÉFÉRENCES

- AND² = Stewart Gregory, William Rothwell et David Trotter, *Anglo-Norman Dictionary, Second Edition*, Londres, Maney, depuis 2005.
- ArchHistPoitou 28 et 30 = René Blanchard, éd., *Cartulaire des Sires de Rais (1160-1449)*, Poitiers, Société historique du Poitou, 1898-1899.
- Baist, G., 1908. «Zur romanischen Wortgeschichte», *Zeitschrift für romanische Philologie* 32, 31-33.
- Bloch, Oscar/Wartburg, Walther von, 1968. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF, 5^e éd.
- Corblet, Jules, 1851. *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard*, Paris, Dumoulin/Didron/Techenere.
- Corominas, Juan/Pascual, José, 1980. *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico*, Madrid, Gredos, tome 1.
- Coromines, Joan, 1980. *Diccionari etimològic i complementari de la llengua catalana*, Barcelona, Curial edicions catalanes, tome 1.
- Dauzat, Albert/Rostaing, Charles, 1963. *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, Larousse.
- DELI = Cortelazzo, Manlio/Zolli, Paolo, 1979-1988. *Dizionario etimologico della lingua italiana*, Bologna, Zanichelli.
- Diez, Friedrich, 1887. *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, 5^e éd., Bonn, Adolph Marcus.
- DuPineauC = Chauveau, Jean-Paul, *Les mots bas normans de Gabriel-Joseph Du Pineau (vers 1750)*, Paris, Klincksieck, 1993.
- FEW = Walther von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Leipzig/Bonn/Bâle, Schroeder/Klopp/Teubner/Helbing & Lichtenhahn/Zbinden, 25 vol., 1922-2002.
- Gallicé, Alain, 2003. *Guérande au Moyen Âge*, Rennes, Presses de l'Université.
- Gamillscheg, Ernst, 1969. *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg, Carl Winter, 2^e éd.
- Gauthier, Pierre, 1977. *Toponymie de la Côte vendéenne, Le Marais breton-vendéen*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses.
- Gdf = Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du 9^e au 15^e siècle*, Paris, Vieweg/Bouillon, 10 volumes, 1881-1902.
- Guéguen, Alain-Gilbert, éd., 1996. Capitaine Bruneau de Rivedoux, *Histoire véritable de certains voyages périlleux et hasardeux sur la mer (1599)*, Paris, Les éditions de Paris.
- Guilloux, Félix, 1923. *Histoire de la conquête du Marais breton-vendéen et du port de Bourgneuf*, Rennes, Imprimerie du Nouvelliste de Bretagne.
- Kahane, Henry and Renée, 1944. «Romanic *baia* "bay"», *Hispanic Review* 12, 11-28.
- JalN = *Nouveau Glossaire nautique d'Augustin Jal, Révision de l'édition publiée en 1848*, La Haye, Mouton, depuis 1970.

- Latham, R.E., 1975. *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*, Oxford University Press, fascicule I.
- Lacroix, Louis, 1942. *La Baye de Bretagne: Histoire de la Baie de Bourgneuf et de son littoral*, Luçon.
- LEI = Max Pfister, *Lessico etimologico italiano*, Wiesbaden, Reichert, depuis 1979.
- MED = Hans Kurath, éd., *Middle English Dictionary*, Ann Arbor, University of Michigan Press, depuis 1952.
- Metzeltin, Michael, 1967. «Eine neue romanische Etymologie von fr. *baie*», *Vox Romanica* 26, 249-276.
- Nègre, Ernest, 1990-1991. *Toponymie générale de la France, Etymologie de 35.000 noms de lieu*, Genève, Droz.
- OED² = *The Oxford English Dictionary, Second Edition*, Prepared by J.A. Simpson and E.S.C. Weiner, Oxford, Clarendon, 1989.
- Pfister, Max, 1980. *Einführung in die romanische Etymologie*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Pfister, Max/Lupis, Antonio, 2001. *Introduzione all'etimologia romanza*, Soveria Mannelli, Rubettino.
- REW = Wilhelm Meyer-Lübke. *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Carl Winter, 3^e éd., 1935.
- Svenson, Lars-Owe, 1959. *Les parlers du Marais vendéen*, Göteborg, Romanica Gothoburgensia, 2 vol.
- TLF = Paul Imbs/ Bernard Quemada, *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle (1789-1960)*, Paris, CNRS, 16 volumes, 1971-1994.
- Tranchant, Mathias, 2005. «Les ports maritimes en France», Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, *Ports maritimes et ports fluviaux au Moyen Âge, XXXV^e Congrès de la SHMES (La Rochelle, 5 et 6 juin 2004)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 21-31.
- Vincent, Auguste, 1937. *Toponymie de la France*, Bruxelles, Librairie générale.

